Coopération internationale et solidarité décentralisée lausannoises : conforter un engagement exemplaire dans un contexte sous tension

La Ville de Lausanne peut se prévaloir d'un engagement ancien, constant et cohérent en faveur de la coopération au développement et de la solidarité internationale. Initié au début des années 1970, cet engagement a été réaffirmé par le Conseil communal à plusieurs reprises — en 1993, en 2006, en 2021 et plus récemment en 2024 — avec un soutien financier en progression : le budget annuel s'élève désormais à 725'000 francs et permet d'accompagner une vingtaine de projets par an. Cette continuité, maintenue à travers les législatures successives, mérite d'être relevée : elle témoigne d'une conviction largement partagée dans cette enceinte et d'un travail patient de la Municipalité.

Cet engagement s'appuie sur des partenariats de qualité, construits dans la durée : la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), avec laquelle Lausanne collabore depuis vingt-cinq ans ; l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), dont la Ville préside depuis 2008 la Commission Villes et Développement Durable — une longévité qui dit assez la reconnaissance dont bénéficie l'expertise lausannoise ; et le partenariat de coopération décentralisée noué avec la ville de Nouakchott dans le cadre du programme Solidarit'eau Suisse.

Ces choix honorent notre Ville. Ils procèdent de la conviction qu'une collectivité comme Lausanne porte une responsabilité qui ne s'arrête pas à ses frontières, et que les enjeux du développement, du climat, des droits humains et des migrations se travaillent à la fois localement et globalement.

Or le contexte dans lequel s'inscrit cette politique s'est profondément dégradé, ce qui rend l'engagement lausannois d'autant plus précieux. Le Conseil fédéral a inscrit dans sa Stratégie de coopération internationale 2025-2028 des arbitrages budgétaires qui réorientent une part significative des moyens vers l'Ukraine au détriment des programmes destinés au Sud global. Le Parlement débat de coupes supplémentaires liées aux mesures d'austérité et à l'effort de réarmement. À l'échelle internationale, le démantèlement de l'aide au développement décidé par l'administration américaine a provoqué un choc systémique pour de nombreuses ONG suisses et leurs partenaires du Sud. Les organisations regroupées au sein d'Alliance Sud évoquent une « crise existentielle » pour la coopération suisse. Parallèlement, les réflexions en cours sur la décolonisation de l'aide, la localisation et le transfert de pouvoir vers les acteurs du Sud (*shift the power*) invitent l'ensemble du secteur à revisiter ses modèles.

Dans ce paysage en recomposition, la décision lausannoise d'augmenter son effort constitue un signal politique fort, à contre-courant du mouvement général. C'est dans cet esprit que les questions suivantes lui sont soumises.

Questions à la Municipalité

1. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle des projets financés au titre de la solidarité internationale et de la coopération au développement au cours de la dernière législature ?
2. Comment la Municipalité apprécie-t-elle l'impact des projets soutenus ? Peut-elle présenter les modalités de suivi, d'évaluation et de redevabilité qu'elle applique, ainsi que leurs principaux enseignements ?
3. La hausse du budget à 725'000 francs en 2024 marque une étape appréciable. Cet effort s'inscrit-il dans un objectif chiffré — par exemple un pourcentage du budget communal, à l'image du « 1 % pour la solidarité » retenu par d'autres collectivités ?
4. Comment la Ville se positionne-t-elle face aux arbitrages fédéraux 2025-2028 ? Les villes suisses disposent, par leur voix collective et par leurs réseaux internationaux, d'une capacité d'interpellation qui leur est propre. La Municipalité envisage-t-elle de la mobiliser — à son échelle, au sein de l'Union des villes suisses ou de l'AIMF — et estime-t-elle possible de renforcer son propre engagement afin d'amortir, sur certaines zones ou thématiques, les effets du désengagement fédéral ?
5. Le partenariat de coopération décentralisée avec Nouakchott, seul partenariat structuré de ville à ville dont dispose Lausanne, a fait la preuve de sa valeur et de la capacité de notre administration à conduire ce type de relation dans la durée. Fort de cette expérience, la Municipalité envisage-t-elle de le compléter par d'autres partenariats décentralisés, notamment avec des villes de régions en situation de crise humanitaire ou de développement (Corne de l'Afrique, Sahel, Proche-Orient, Amérique centrale) dont des communautés diasporiques importantes vivent à Lausanne ?
6. Lausanne compte de nombreuses communautés diasporiques, souvent actives dans le développement de leurs régions d'origine. Quelle place la Municipalité leur accorde-t-elle dans sa politique de solidarité internationale ?
7. La présidence lausannoise de la Commission permanente ‘’Villes et Développement Durable’’ de l'AIMF, exercée sans interruption depuis 2008, approchera prochainement de ses vingt ans. Cette durée constitue en elle-même une marque de confiance et un actif diplomatique pour notre Ville. La Municipalité peut-elle présenter au Conseil un bilan stratégique de cette présidence, ainsi que les orientations qu'elle entend lui donner pour les prochaines années ?